

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-30

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-30

Dispositif d'aide à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise
- Désignation d'un représentant - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Compétente en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche depuis son passage au statut de métropole, Bordeaux Métropole a souhaité soutenir les jeunes chercheurs du territoire métropolitain.

1. Dispositif d'aide à la mobilité courte durée des doctorants

La formation doctorale revêt une importance fondamentale pour l'avancement de la connaissance et la promotion de la recherche locale. Au travers de sujets de recherche innovants, les travaux des doctorants participent à l'effort global de réponse aux grands enjeux économiques et sociaux. Par leur formation et les travaux menés, les doctorants sont des acteurs de la recherche de demain mais également un vivier précieux de talents pour les entreprises et les structures publiques ayant besoin de profils hautement qualifiés tournés vers la recherche et l'innovation. La réussite des doctorants est un enjeu pour la Métropole au même titre que le soutien aux chercheurs et aux activités de recherche qui font l'excellence du territoire.

Tout au long de leur formation, les doctorants sont amenés à participer à des échanges sur leurs travaux scientifiques : congrès, colloques, conférences, journées d'études, etc. Ces rencontres sont indispensables afin de communiquer, confronter et débattre sur les résultats de leurs recherches avec des chercheurs en dehors de leur laboratoire. Ce sont des étapes essentielles qui viennent enrichir leur travail et leur permettent de créer un réseau propice à leur insertion professionnelle, au sein ou en dehors de la recherche.

Dans cet objectif de soutenir les doctorants dans leurs parcours et ainsi contribuer à leur réussite, mais également à rendre davantage visible la qualité de la recherche menée sur le territoire métropolitain et le soutien de Bordeaux Métropole aux activités et acteurs de la recherche, la Métropole a lancé en 2021 un dispositif de soutien - inédit en France - destiné aux doctorants en sciences humaines et sociales inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du territoire afin de leur apporter une aide financière pour participer à des rencontres scientifiques.

Il consiste en un système de bourses attribuées dans une enveloppe annuelle maximale de 40 000 euros et dont le montant forfaitaire dépend de la destination. Les conditions d'attribution tiennent compte du soutien du laboratoire, de la pertinence du déplacement dans le parcours du doctorant et de son niveau de ressources (priorité aux doctorants non financés ou exerçant une activité rémunérée en dehors du champ universitaire).

2. Bilan de l'appel à candidatures 2025

Pour sa 5e année de mise en œuvre, le dispositif reste un succès avec une augmentation du nombre de candidatures de 5% par rapport à 2024, et de 95% par rapport à 2022.

L'appel à candidatures 2025 a permis d'attribuer 80 bourses à des doctorants de 27 disciplines des sciences humaines et sociales. Ces jeunes chercheurs ont été soutenus pour aller communiquer dans des conférences et congrès internationaux dans 27 pays et vers 64 destinations :

- 22% des déplacements dans 14 villes françaises,
- 48% en Europe (Irlande, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Grèce, Roumanie, Autriche, Allemagne, Belgique, Suisse, République Tchèque, Pologne, Norvège, Suède, Finlande),
- 30% dans le reste du monde (Etats-Unis, Canada, Equateur, Brésil, Colombie, Maroc, Tunisie, Géorgie, Corée du Sud, Hong Kong, Vietnam).

Ce dispositif s'adresse en priorité aux étudiants les plus modestes et à ceux ne bénéficiant pas d'un financement pour leur thèse. En 2025, les doctorants non financés ont été les premiers bénéficiaires de cette aide, avec 60% des aides qui leur ont été attribuées contre 40% pour les doctorants financés.

Ces éléments confirment l'inscription du dispositif dans le paysage des aides aux acteurs de la recherche, sa visibilité et son adéquation avec les besoins exprimés. Les retours de la communauté universitaire confirment l'importance de ce soutien pour accompagner les étudiants dans leur projet de recherche et contribuer à leur réussite, tout en rendant davantage visible la recherche menée sur le territoire métropolitain.

3. Appel à candidatures 2026

Le dispositif de soutien à la mobilité des doctorants est renouvelé en 2026 et une aide sera attribuée aux doctorants en sciences humaines et sociales de la métropole bordelaise souhaitant assister à des rencontres scientifiques, dans le cadre d'un appel à candidatures et dans une enveloppe annuelle maximale de 40 000 euros.

Le règlement de l'appel à candidatures est annexé à la présente délibération. Les candidatures seront étudiées au regard des critères établis, puis validées par la Commission d'attribution métropolitaine composée d'un élu métropolitain désigné par le Conseil de Bordeaux Métropole et d'agents des services de Bordeaux Métropole (direction Enseignement supérieur et rayonnement, direction appui administrative et financière de la direction générale Développement économique). Cette commission se réunira trois fois par an.

Le montant des aides est forfaitaire et dépend de la destination : 250 euros en France métropolitaine, 450 euros en Europe et 700 euros pour un déplacement international et Outre-Mer. Le bénéficiaire devra justifier de sa participation dans le mois qui suit son déplacement, faute de quoi il devra rembourser la somme versée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1^e,

VU la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU les délibérations n°2021-450, n°2022-27, n°2023-29, n°2024-23 et n°2025-17 du Conseil de Bordeaux Métropole relatives à la mise en place d'un dispositif de soutien à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les modalités de production de la recherche et la valorisation des travaux menés dans les établissements du territoire de la métropole, la diffusion des connaissances et la professionnalisation des étudiants,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer à des doctorants une aide à la mobilité courte durée, selon le règlement de l'appel à candidatures établi par Bordeaux Métropole, sur des projets retenus en 2026 et dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 40 000 euros maximum,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à attribuer les aides individuelles par arrêté aux doctorants sélectionnés par la Commission d'attribution métropolitaine, dans le respect des conditions et montants forfaitaires arrêtés dans le règlement de l'appel à candidatures,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65131, fonction 67.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------